



Dossier de presse | Vendredi 12 mars 2021

NPNRU – Copropriétés dégradées

La déconstruction de l'immeuble Sorano a commencé

Depuis les années 2000, l'immeuble Sorano, intégré à la copropriété privée Robespierre, n'a cessé de se détériorer. Au fil du temps, les difficultés financières sont devenues telles qu'il n'a plus été possible aux copropriétaires d'assurer l'entretien du bâtiment.

Présentant des risques de sécurité pour les occupants et faute de pouvoir être réhabilité, l'immeuble a été évacué en septembre 2019, en vue de sa démolition, dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). C'est l'EPFN, Établissement public foncier de Normandie, désormais propriétaire de la parcelle qui est responsable de ce chantier.

Les travaux vont se dérouler en trois phases principales. Le désamiantage tout d'abord, pendant lequel le bâtiment va être rendu complètement hermétique, par la pose de bâches blanches sur les deux façades principales. Puis la déconstruction sélective des matériaux et enfin le grignotage du bâtiment par une pelle très grand format.

Intervenant dans un environnement densément peuplé, à proximité d'établissements scolaires et d'une crèche, toutes les précautions sont prises pour garantir la sécurité de tous, mais aussi limiter les désagréments.

L'immeuble Sorano en chiffres



- 1964 année de construction
- 140 logements : 77 T3 et 63 T4
- 10 étages
- 115 mètres de long
- 11000 m² de planchers

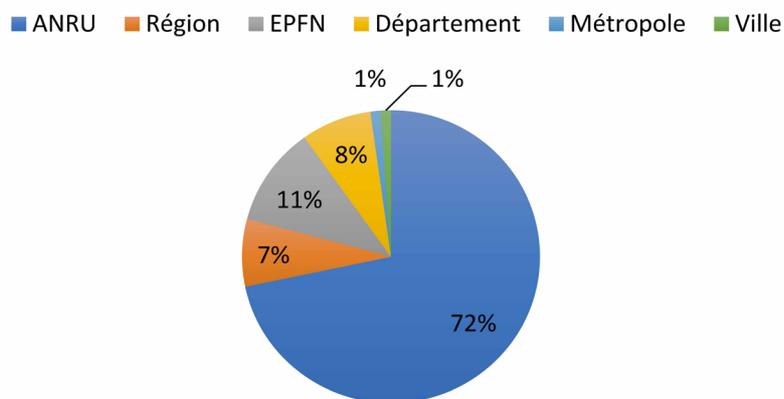
Les différentes étapes du chantier de déconstruction *

- février | préparation du chantier
- mars/début juin | désamiantage
- avril/juillet | retrait des matériaux de second œuvre
- durant l'été | déconstruction
- septembre/octobre | finalisation du chantier

*Ces éléments de calendrier sont donnés à titre indicatif, ils peuvent évoluer en fonction de contraintes sanitaires, techniques...

Coûts et financement des travaux réalisés pour le compte de la Ville

11 millions d'euros :



Les principes de déconstruction

Le désamiantage

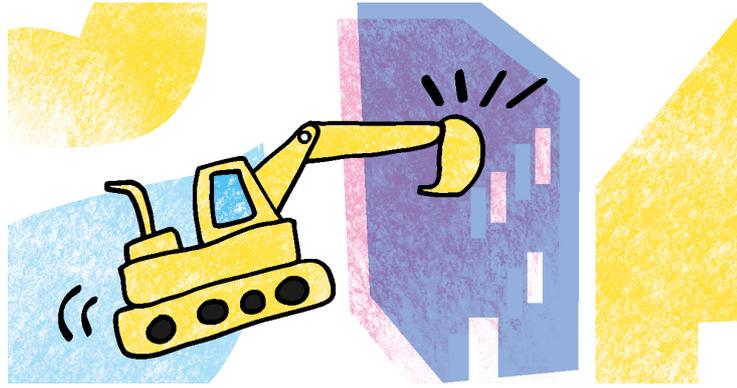
Avant le lancement de cette étape, le bâtiment est « encapsulé ». Des échafaudages sont installés le long des deux façades principales et recouverts d'une bâche blanche. L'objectif est de rendre totalement hermétique le bâtiment et de contenir ainsi tout rejet de poussière vers l'extérieur. L'immeuble est ventilé grâce à des extracteurs d'air munis de filtres absolus qui retiennent les poussières et rejettent vers l'extérieur un air ne présentant aucun risque. Chaque zone d'intervention est confinée. Les éléments amiantés sont stockés dans des sacs spéciaux, hermétiquement fermés, puis évacués. C'est une entreprise spécialisée et certifiée, avec des salariés formés aux techniques de désamiantage et dotés de nombreux équipements de protection, qui intervient.

La déconstruction sélective

Le bâtiment est totalement « déshabillé » pour ne conserver que la structure. Les ouvertures, revêtements de sol, isolations, cloisons... sont ainsi retirés. Les matériaux ainsi récupérés sont stockés dans des bennes... puis évacués par camions vers une plateforme de valorisation.

L'abattage mécanique

La déconstruction sélective et le désamiantage terminés, s'ouvre alors une phase assez spectaculaire avec l'intervention d'une pelle (120 tonnes et 35 mètres de haut), équipée d'une grosse «pince» qui grignote le bâtiment.



Et après ?

À la fin du chantier de déconstruction, la parcelle sera engazonnée et clôturée, dans l'attente de futurs aménagements.

Nuisances liées au chantier et mesures mises en place

Nuisances visuelles

- La propreté du chantier doit être assurée quotidiennement par les entreprises intervenant. Les déchets sont triés et évacués régulièrement.
- La dispersion des poussières est évitée par un système de brumisation, installé directement sur les engins et au sol lors de la phase d'abattage du bâtiment.

Nuisances sonores

- L'entreprise chargée du chantier indique que les engins et matériels thermiques seront sélectionnés pour limiter les nuisances sonores.
- Durant la phase de désamiantage, les extracteurs d'air pourront générer une gêne pour les riverains. Ils seront positionnés de manière à limiter au maximum le désagrément.

Circulation des camions

- Les camions ne circuleront pas à l'intérieur du Château blanc. Ils emprunteront l'avenue des Canadiens, la rue Ernest-Renan et l'avenue Jean-Macé.
- Durant les phases de déconstruction sélective et de désamiantage, les rotations seront limitées à quelques camions par semaine.
- Durant la phase d'abattage mécanique, ces rotations vont s'intensifier au quotidien. Toutefois, les véhicules ne circuleront pas aux heures d'entrées et de sorties des établissements scolaires.

Gardiennage

Un gardiennage est mis en place en dehors des horaires d'ouverture du chantier.

Mais aussi...

Coup de pouce

Ce chantier va générer 1940 heures d'insertion pour des personnes aujourd'hui en recherche d'emploi.

Dialogue élu/citoyens

Afin de répondre aux questions des habitants des permanences mensuelles d'information sont mises en place avec l'adjoint au maire en charge de l'habitat, Didier Quint. Elles se déroulent à la Maison du projet, place Jean-Prévost.

Contact :

Sandrine Gossent
Directrice de l'information et la communication
sgossent@ser76.com